

Institut, les cinq premières dizaines étant consacrées à méditer les mystères de notre Rédemption, et la dernière à honorer l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, Nous accordons non seulement que vous puissiez sans difficulté et licitement faire usage desdits chapelets, mais encore que vous gagniez les indulgences du Rosaire et celles dites de sainte Brigitte, qui ont coutume d'être attachées à la récitation du chapelet de cinq dizaines.

De plus, Nous donnons *aux prêtres attachés aux chapelles de vos Maisons* le pouvoir de bénir, pour votre usage, ces mêmes chapelets, et d'y attacher les susdites indulgences.

Il y a lieu de remarquer, au sujet des indulgences du Rosaire, que le rescrit du 21 juillet 1873 ne s'applique qu'aux indulgences du Rosaire concédées à tous les fidèles, et non à celles de la Confrérie du Rosaire.

Faculté accordée à l'Institut par N. S. P. le Pape Léon XIII.

Par un Rescrit en date du 22 juin 1895, N. S. P. le Pape Léon XIII a daigné concéder que les Frères inscrits dans la Confrérie du Rosaire puissent, en récitant le chapelet suivant l'usage de leur Institut, gagner les indulgences attachées, pour les confrères du Rosaire, à la récitation consécutive de cinq dizaines.

L'EXAMEN PARTICULIER

L'examen particulier, si fortement recommandé par notre saint Fondateur et par tous les maîtres de la vie spirituelle, se fait vers le milieu de la journée, et ne doit comprendre qu'une seule matière : tel défaut auquel nous sommes le plus sujets, ou bien telle vertu dont nous avons un plus grand besoin.

L'Esprit-Saint semble avoir voulu nous expliquer lui-même les motifs de la méthode à suivre dans l'examen particulier, lorsqu'il dit, par la bouche de Moïse, enseignant aux enfants d'Israël la manière dont ils triompheraient des nations qui, par leurs idolâtries souillaient la Terre promise : *Le Seigneur votre Dieu consumera ces nations en votre présence peu à peu et séparément ; car vous ne pourriez les exterminer toutes ensemble.* (Deut., vii, 22.)

Nous devons, sans nul doute, avoir le désir d'arriver le plus promptement possible à l'extirpation de tous nos défauts et à l'acquisition de toutes les vertus propres à notre saint état. En nous appelant à la vie religieuse, Dieu a dit, en effet, à chacun de nous : *Je t'ai établi aujourd'hui..., afin que tu arraches, que tu détruises, que tu ruines et dissipes.* (Jérém., i, 10.)

L'examen particulier, en nous aidant à reconnaître nos ennemis, c'est-à-dire nos défauts, et en nous les faisant attaquer successivement, sera notre meilleur auxiliaire pour les *arracher, détruire, ruiner et dissiper*. Il nous sera également d'un puissant secours pour acquérir les vertus religieuses.

Mais pour que l'examen particulier produise ces heureux résultats, il faut le faire avec application, avec discernement et méthode, suivant avec docilité les avis de son directeur spirituel. Il importe d'insister sur le même sujet, de combattre le même défaut, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une victoire complète. Il faut dire comme David : *Je poursuivrai mon ennemi,*

je l'atteindrai et je ne l'abandonnerai point qu'il ne soit entièrement défait. (Ps. xvii, 38.)

Changer trop tôt de sujet, c'est compromettre les résultats obtenus, et imiter ces hommes dont parle le Docteur des nations: *Ils étudient toujours, et ne parviennent jamais à la science de la vérité.* (II Tim., iii, 7.)

On peut cependant interrompre quelquefois l'examen qu'on aura déterminé comme sujet ordinaire, et le remplacer par un autre sujet, soit à propos de la fête d'un mystère, de l'esprit duquel on désire se mieux pénétrer pour en recueillir plus de fruit, soit dans le but de se corriger de tel défaut, de faire des progrès dans telle vertu, lorsque les circonstances semblent en démontrer plus particulièrement les avantages et l'urgence. Mais après avoir ainsi fait la part des exigences passagères, il faut revenir à l'objet principal: au défaut dominant, ou à la vertu la plus nécessaire.

Notre saint Fondateur a eu soin de nous indiquer la manière dont nous devons faire soit l'examen général, soit l'examen particulier :

« Vous ferez ces examens, dit-il, selon les cinq points prescrits par saint Ignace :

1^o Implorant l'assistance du Saint-Esprit (*Veni, sancte Spiritus...*);

2^o Remerciant Dieu de ses bienfaits;

3^o Recherchant exactement vos fautes (*celles qui ont rapport au sujet choisi*);

4^o En concevant du regret, de la honte et de la confusion;

5^o Prenant quelque bonne résolution, et cherchant les moyens de l'exécuter. » (*Lui donner la sanction d'une pénitence convenable, en cas d'omission.*)

Il est très à propos, pour ne pas dire nécessaire, après chaque examen, de noter le résultat. C'est le moyen efficace de se suivre soi-même et d'assurer le fruit de l'examen.

On ne saurait douter que celui qui s'applique ainsi avec méthode, générosité, confiance et persévérance, à l'extirpation graduelle de ses défauts, ne fasse de rapides progrès dans la perfection, comme nous en assure d'ailleurs l'auteur de l'*Imitation*, disant: « Si chaque année nous nous corrigions d'un seul défaut, nous serions bientôt parfaits. » (Liv. I, ch. xi, 5.)

QUELQUES SUJETS D'EXAMEN PARTICULIER

I. — L'EXACTITUDE AUX EXERCICES ET AUX PRATIQUES DE COMMUNAUTÉ

Ai-je été fidèle à faire chaque exercice en son temps, et conformément aux usages de l'Institut?

Ai-je quitté au premier son de la cloche les occupations, les personnes, pour me trouver au commencement des exercices?

Ai-je bien employé le temps fixé pour la prière vocale, l'oraison, la lecture spirituelle et tous les autres exercices?

Ne me suis-je pas tenu à l'écart de la communauté pendant les études, les récréations, etc?

Ai-je été toujours exact en entrant dans une salle, à me prosterner pour adorer Dieu, avant de commencer le travail que je devais y faire?

Me suis-je bien acquitté de tout ce qui concerne ma charge ou mon emploi?

N'ai-je point préféré, dans quelques occasions, mes goûts, mes habitudes et mes sentiments, aux prescriptions des Règles, aux méthodes de l'Institut, aux conseils et à la direction de mes supérieurs?

N'ai-je pas lu des écrits ou des imprimés sans la permission de mes supérieurs, lorsque je pouvais et devais la demander?

II. — LE RECUEILLEMENT

Me suis-je tenu habituellement en la présence de Dieu?

Ai-je élevé de temps en temps mon cœur vers Dieu par quelque oraison jaculatoire?

Me suis-je efforcé d'animer toutes mes actions de sentiments de foi?

Ai-je gardé la modestie des yeux, particulièrement dans les rues?

Ai-je dit le chapelet en marchant dans les rues?

Ai-je évité les occasions de dissipation?

Ne me suis-je pas enquis, par curiosité et sans utilité pour mon emploi, de ce qui se passe dans le monde, de ce qui concerne les affaires politiques?

Me suis-je tenu recueilli, particulièrement dans les exercices religieux?

III. — LE SILENCE

Ai-je parlé à quelqu'un, soit dans la maison, soit dehors, sans nécessité et sans permission?
Ne me suis-je pas entretenu de choses dont la Règle me prescrit de ne point parler?

Ai-je gardé le silence en allant à l'école, ou au retour?

Ai-je évité de parler en allant d'un endroit à un autre?

N'ai-je point manqué au silence dans la salle des exercices?

Ai-je observé un rigoureux silence pendant la lecture spirituelle ou l'étude du catéchisme?

Quand j'ai été obligé de parler, l'ai-je fait avec retenue, à voix basse et en peu de mots?

IV. — LA MORTIFICATION

Me suis-je appliqué à mortifier mes sens, les yeux, la langue, le goût?

Ai-je supporté sans me plaindre, le chaud, le froid, le mauvais temps?

Ai-je été fidèle à me lever le matin au premier son de la cloche?

Me suis-je mortifié en quelque chose à chaque repas?

Ai-je observé exactement les jeûnes et les mortifications de règle?

Me suis-je mortifié dans la manière de me tenir, assis, debout, à genoux?

Ai-je supporté patiemment et sans me plaindre, les souffrances corporelles, indisposition, maladie, etc.?

A défaut de grandes mortifications, me suis-je efforcé d'en pratiquer beaucoup de petites?

V. — LA CHARITÉ FRATERNELLE

Me suis-je appliqué à rendre service à mes confrères, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée?

Ai-je toujours été avec eux plein de douceur et d'affabilité, dans mes procédés et dans mes paroles?

Ne me suis-je pas laissé dominer par quelque sentiment de secrète jalousie?

Ai-je évité avec le plus grand soin toute parole de médisance?

Ai-je été attentif à ne point nuire à la réputation de quelqu'un de mes élèves?

N'ai-je pas agi quelquefois par antipathie, ou même par un sentiment de vengeance?

POUR LE TEMPS DE LA RETRAITE

Pendant les retraites, on doit faire l'examen particulier sur la manière dont on se conduit dans les divers exercices. Chacun complétera les indications ci-dessous, selon l'occurrence.

Les sujets ci-après peuvent aussi en tout temps servir de guide pour faire « les petits examens à la fin de chaque exercice », comme le recommande notre saint Fondateur.

I. — CONDUITE EN GÉNÉRAL

Ai-je été fidèle à observer le règlement, quant au nombre, à l'ordre, à la méthode et à la durée des exercices?

Ai-je eu soin d'éviter tout retard, tout sujet extérieur de distraction ou de dissipation?

Ai-je gardé exactement la modestie des yeux et le silence?

Ai-je évité tout ce qui pouvait nuire au recueillement des autres retraitants, comme serait de faire du bruit en fermant les portes ou en prenant un siège, de marcher sans précaution, de parler haut, etc.?

Ai-je combattu les tentations de paresse, de dégoût, d'ennui ou de découragement?

II. — PRIÈRES VOCALES

Ai-je récité les prières posément, attentivement et dévotement?

Ai-je eu une intention spéciale dans mes prières?

Ai-je gardé une posture respectueuse?

N'ai-je pas omis quelque prière de règle?

N'ai-je pas récité avec précipitation les prières que je n'ai point faites avec la communauté?

Ai-je eu recours à la prière dans mes divers besoins : peines, tentations, sécheresses, craintes, troubles, incertitudes?

Quelle attention et intention ai-je apportées à la récitation de l'Office de la très sainte Vierge?

Me suis-je appliqué à la méditation des mystères du Rosaire, pendant le chapellet?

Comment ai-je récité les prières qui précèdent immédiatement les repas, et celles qui les suivent ?

III. — ORAISON

Ai-je bien écouté les lectures et les instructions qui devaient servir de préparation prochaine à l'oraison ?

Ai-je gardé une posture convenable pendant l'oraison ?

Le soir, ai-je résumé les points pour le lendemain, et prévu le fruit à retirer ?

Le matin, ai-je éloigné de mon esprit toute pensée étrangère au sujet de l'oraison, jusqu'au moment de la commencer ?

Lorsque j'ai éprouvé des sécheresses, ai-je été constant, quand même, à bien employer le temps de l'oraison ?

Me suis-je appliqué à produire des affections ?

Ai-je pris des résolutions bien précises, et pour la journée même ?

Ai-je fait la revue à la fin de l'exercice ? Cette revue m'a-t-elle servi pour mieux faire ensuite mes oraisons ?

IV. — LECTURES

N'ai-je point fait des lectures qui n'avaient pas de rapport avec le but de la retraite ?

Ai-je fait chaque jour les lectures indiquées ?

N'ai-je pas lu trop superficiellement ou par curiosité, sans attention suffisante ?

Ai-je eu soin de réfléchir de temps en temps pendant la lecture, pour mieux goûter ce que j'ai lu ?

En lisant l'Écriture sainte, ai-je donné une attention convenable à la parole de Dieu ?

V. — REPAS

Me suis-je imposé quelques privations ?

Ne me suis-je pas laissé aller à quelque sensualité dans le choix des aliments ?

N'ai-je pas cédé à quelque mécontentement, lorsque la nourriture contrariait mes goûts ?

Me suis-je appliqué à écouter la lecture, afin de

dégager mon esprit du plaisir ou du dégoût naturel excités par les aliments ?

Ai-je mangé trop vite ou trop lentement ?

Me suis-je proposé d'imiter la manière dont Jésus-Christ mangeait avec ses disciples ?

VI. — TEMPS LIBRE

Ai-je employé le temps libre selon l'esprit du règlement ?

N'ai-je pas laissé mon esprit s'égarer dans des divagations ou des pensées hors de propos ?

Ne me suis-je pas occupé de choses étrangères aux exercices, ou même en opposition avec leur objet ?

Suis-je resté oisif, ou même n'ai-je pas cherché à satisfaire ma curiosité dans la maison ou dans les classes ?

Ai-je fait quelque visite au très saint Sacrement, ou bien le chemin de la Croix ?

Ai-je résumé brièvement par écrit les lumières, les inspirations et les résolutions ?

Ai-je pris des notes sur les considérations et les instructions qui ont été faites ?

VII. — RÉCRÉATION

Ai-je été exact à me trouver au commencement des récréations ?

N'ai-je pas conversé en y allant ?

Me suis-je abstenu d'y parler sans permission ?

Lorsque j'ai été invité à parler, l'ai-je fait avec la modestie et l'humilité convenables ?

Ai-je eu soin de n'y parler que de choses édifiantes ou utiles ?

N'ai-je pas introduit dans la conversation quelque sujet profane, ou du moins peu en rapport avec les exercices de la journée et le but spécial de la semaine ?

N'ai-je pas contesté et soutenu mon sentiment, même contre celui qui présidait ?

Ne me suis-je pas permis de prendre la parole pour contredire et improver ce qu'un autre disait ?

Quand j'ai été obligé de m'absenter, ai-je gardé le silence, comme la règle l'exige ?